

## Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

### SEANCE DU 23 mars 2022

Date de convocation : 18 mars 2022

**Étaient présents** : ROBERT Bruno, GOYON Fabienne, GERBAUD Jean-Claude, PLAIZE Maryline, BOSSIS Sophie, BETARD Philippe, DURIEUX Bernadette GRIFFON Christophe, TARDY Jean-Louis.

**Étaient absents excusés** : BERTINEAU Marion pouvoir à ROBERT Bruno, PALISSIER Boris.

A été nommée secrétaire de séance : GOYON Fabienne

#### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 mars 2022.
- Affectation du résultat de l'exercice comptable 2021.
- Vote du taux des taxes communales.
- Vote du budget primitif 2022.
- Subvention Ukraine.
- Convention APIC.
- Organisation du bureau de vote pour les élections du 10 et 24 avril 2022.
- Compte-rendu de l'exécution des délégations.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 mars 2022 à l'unanimité.

**OBJET : Affectation du résultat de l'exercice comptable 2021.**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>40 407.52 €</b>
- un excédent reporté de :	<b>421 903.25 €</b>

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>462 310.77 €</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>5 121.64 €</b>
- un déficit d'investissement reporté de :	<b>51 960.52 €</b>
- un excédent des restes à réaliser de :	<b>17 000.00 €</b>

Soit un besoin de financement de :	<b>40 082.16 €</b>
------------------------------------	--------------------

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	<b>462 310.77 €</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>40 082.16 €</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>422 228.61 €</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	<b>57 082.16 €</b>

**OBJET : Vote du taux des taxes communales.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant le vote du budget primitif 2022, il est nécessaire de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux communaux des taxes directes locales et de les établir ainsi :

<b>Taxes</b>	<b>Taux</b>
Foncière (bâti)	30.74%
Foncière (non bâti)	24,26%
CFE	26,41%

**OBJET : Vote du budget primitif 2022.**

Le budget primitif 2022 est présenté par Monsieur le Maire il est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Il s'équilibre à :

Fonctionnement : 689 830.61 €

Investissement : 254 191.10 €

Monsieur Jean-Louis TARDY vice-Président de la Bonne Rencontre et Monsieur Jean-Claude GERBAUD vice-Président de l'ACCA ont quitté la salle au moment du vote des subventions à leurs associations.

**OBJET : Subvention Ukraine.**

Monsieur le Maire explique que le SICM s'est réuni et qu'il a été décidé de verser une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association les Pompiers Humanitaires Solidaires afin de soutenir l'action mise en place pour apporter un soutien sanitaire d'urgence à la population Ukrainienne.

Le Maire propose que la commune de SAINT MARTIAL DE MIRAMBEAU verse une subvention à hauteur d'environ 2 € par habitants soit 600 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De verser une subvention d'un montant de 600 € à l'association Pompiers Humanitaires Solidaires.
- Que les crédits sont prévus dans le budget communal à l'article 6574 subvention.
- De charger le Maire de signer tout document nécessaire au versement de cette aide.

**OBJET : Convention APIC.**

Monsieur le Maire explique que les élus de la commune de Nieul Le Virouil ont fait appel au SICM afin d'obtenir une subvention car les finances de l'Association Périscolaire Inter Communale (APIC) sont en déséquilibre.

Le versement d'une subvention par le SICM est très encadré. A ce titre, il est préférable que la commune de Nieul Le Virouil propose la signature d'une convention de participation aux

frais auprès des communes qui ont des enfants qui fréquentent l'association périscolaire. Cette convention amène réflexion du Conseil Municipal sur deux points : la conclusion d'une convention pour une durée indéterminée, et la difficulté à maîtriser l'évolution de la dépense.

Le Maire informe que pour l'année 2020, 3 enfants de Saint Martial de Mirambeau ont utilisé les services de l'APIC pour un total de 475 heures. Sur cette base, la participation demandée s'élèverait à 1 470 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De ne pas accepter cette convention dans la rédaction proposée et demande à rencontrer les responsables de l'association pour obtenir plus de renseignements.
- De verser une subvention exceptionnelle de 500 € en plus de celle de 100 € déjà prévue au budget afin d'aider l'APIC.
- Que les crédits nécessaires sont prévus dans le budget communal à l'article 6574 subvention.
- D'autoriser le Maire à contacter les responsables de l'APIC afin d'obtenir des renseignements complémentaires.

**OBJET : Organisation du bureau de vote pour les élections du 10 et 24 avril 2022.**

<b>Elections présidentielles 1<sup>er</sup> tour le 10 avril 2022</b>	
<b>8 heures – 13 heures 30</b> Président du bureau ROBERT Bruno	BETARD Philippe BOSSIS Sophie GOYON Fabienne
<b>13 heures 30 – 19 heures</b> Président du bureau ROBERT Bruno	PLAIZE Maryline GERBAUD Jean-Claude TARDY Jean-Louis

<b>Elections présidentielles 2<sup>nd</sup> tour le 24 avril 2022</b>	
<b>8 heures – 13 heures 30</b> Président du bureau ROBERT Bruno	GRIFFON Christophe DURIEUX Bernadette GOYON Fabienne
<b>13 heures 30 – 19 heures</b> Président du bureau ROBERT Bruno	BERTINEAU Marion PALISSIER Boris PLAIZE Maryline

**OBJET : Compte-rendu d'exécution des délégations**

- ⇒ Le Maire informe qu'il n'a pas usé du droit de préemption sur les ventes des terrains de Monsieur GRAS Marc à Madame LORIAUD Bernadette et de Madame LORIAUD Bernadette à Monsieur LORIAUD Xavier à l'Impasse des Fargues.

### **Questions diverses**

Fabienne GOYON informe les membres du Conseil Municipal que les dons en faveur de

l'Ukraine commencent à arriver à la mairie et que 3 palettes collectées par SUPER U ont été livrées.

Elle demande des volontaires pour les trier et mettre en cartons avant le dépôt à Saint Genis de Saintonge pour l'acheminement.

Fabienne GOYON rappelle aux conseillers la journée Haute-Saintonge propre qui a lieu le samedi 26 mars à partir de 9 heures.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Ont signé au registre tous les membres présents.